

Bruxelles, le 26 mai 2026
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2026/0060(NLE)

8931/26
ADD 1 COR 4 (fr)

RECH 207
RELEX 601

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	8120/26
Objet:	<i>Préparation du Conseil "Compétitivité" (marché intérieur, industrie, recherche et espace) des 28 et 29 mai 2026</i> Recommandation du Conseil relative à un cadre européen pour la diplomatie scientifique - Adoption

Dans le document 8931/26 ADD 1, les points ci-après doivent se lire comme suit:

- à la page 3, considérant 9:

"Le développement et le déploiement de technologies **de rupture**, telles que l'intelligence artificielle (IA) ou les technologies quantiques, contribuent à accroître la concurrence mondiale et ont de profondes répercussions sur la vie des **citoyens**.";

- à la page 18, point 26:

"26. renforcer le suivi des évolutions **de rupture** dans les domaines de la recherche, de la technologie et de l'innovation, telles que l'utilisation accrue de l'IA dans le domaine de la science dans le cadre de la politique globale de l'Union en matière d'IA³¹, en évaluant leurs répercussions sur la collaboration scientifique, l'intégrité de la recherche, l'éthique, la protection de la propriété intellectuelle, ainsi que la compétitivité et la résilience, la création de valeur et la souveraineté technologique au niveau de l'Union, et en promouvant une utilisation centrée sur l'humain, responsable, transparente, équitable et sûre de ces technologies au niveau mondial;"